

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 24 mars 2022

Délibération n° 22C/03/04

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
18 mars 2022	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 52
Date de publication :		Pouvoirs : 11
30 mars 2022		Votants : 63

**Objet : Compte financier unique 2021 du budget principal**

L'an deux mil vingt-deux, le 24 mars, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes du Plessier sur Saint-Just, sous la présidence de Frans DESMEDT.

**Etaient présents :**

MM AUDEFROY Xavier (suppléant de M. GIGNON Christophe), BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MME BRUNET Laurette, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, MME DA SILVA Isabelle, MM DE BEULE Olivier, DENEUFBOURG Xavier, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, MM DUBOUIL Bernard, DUPONT Didier, MMES ERCOLANO Magali, FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, FRION Arnaud (suppléant de M. GREVIN Régis), GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, MME LACOMBE Isabelle, MM LAMOTTE Pascal (suppléant de M. WELLCAN Pierre), LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE François, LEFEVRE Jean-Charles, MERLIN Bernard, MMES MOKRI Djamila, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, VINCENT Jocelyne (suppléante de M. MATTE Xavier), M. WAFFELAERT Eric,

Soit 52 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

**Etaient excusés :** MM COULON Olivier, MATTE Xavier, MICHEL Thierry.

**Etaient absents :** MMES BONNET Catherine, BOULAS-DRETZ Sandrine, MM BOURGEOIS Jérôme, CONVERS Patrick, DESMEDT Frans, MME DUPONT Stéphanie, MM FARCE Philippe, FONTAINE Patrice, GESBERT Laurent, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HAMOT Bertrand, MOONEN Thierry, VAUCHELLE Patrick.

Ont donné procuration :

M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée),  
MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée),  
M. COULON Olivier (Fournival) à MME VERLEYE Eliane (Quinquempoix),  
MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée),  
M. LEBRUN Alain (Saint-Martin aux Bois) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny),  
MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy),  
M. MATRON Matthias (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée),  
M. MICHEL Thierry (La Neuville-Roy) à M. LEFEBVRE Philippe (La Neuville-Roy),  
M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny),  
MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à M. NAVARRON Julien (Maignelay-Montigny),  
M. WARME Philippe (Montgérain) à M. DEWAELE Bernard (Coivrel).

Ont été élus secrétaires de séance : M. THEOPHILE Pascal et MME DA SILVA Isabelle

Le président Frans DESMEDT demande au doyen de l'assemblée, Didier LEDENT, d'assurer la présidence de séance pour ce point.

La communauté de communes a été retenue par l'Etat pour expérimenter la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) pour la période 2020-2023. Le changement de référentiel comptable de la M14 à la M57, nécessaire à la mise en œuvre du CFU, a été réalisé en 2020. Cette année, le CFU est donc élaboré à titre expérimental conjointement avec le comptable de la DGFIP pour présenter une information financière rationalisée et simplifiée. Dans un seul document sont désormais regroupées les données d'exécution budgétaire et les données patrimoniales. L'adoption des 2 documents existants jusqu'à présent (compte administratif et compte de gestion) n'est donc plus nécessaire.

**Le Conseil,**

Réuni sous la présidence de M. Didier LEDENT, délibérant sur le compte financier unique du budget principal de l'exercice 2021, dressé par M. Frans DESMEDT, président de la communauté de communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'état des opérations d'investissement prévues pour 2021 et restant à réaliser ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la convention, signée le 30 décembre 2019, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir de l'exercice 2020 ;

Considérant qu'il s'agit de la première année d'édition des comptes financiers uniques et du caractère provisoire des maquettes fournies ;

Considérant que l'ensemble des étapes du processus de dématérialisation et d'échanges entre le service de gestion comptable de Saint Just en Chaussée ont été réalisées ;

**DONNE ACTE** de la présentation du compte financier unique 2021, lesquels peuvent se résumer ainsi :

**Section de fonctionnement**

Présentée par fonction, telle que dans l'annexe 1, la section de fonctionnement présente un résultat de :

Chap	Dépenses	11 020 129,25 €	Pour	Contre	Abstention
011	Charges à caractère général	2 266 834,48 €	63	0	0
012	Charges de personnel	2 832 125,96 €	63	0	0
014	Atténuation de produits	2 275 329,08 €	63	0	0
65	Autres charges de gestion courante	3 040 194,70 €	63	0	0
66	Charges financières	59 456,36 €	63	0	0
67	Charges exceptionnelles	187,68 €	63	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	546 000,99 €	63	0	0

Chap	Recettes	12 496 482,74 €	Pour	Contre	Abstention
013	Atténuation de charges	183 485,53 €	63	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	404 381,48 €	63	0	0
73	Impôts et taxes	9 035 845,77 €	63	0	0
74	Dotations, subventions et participations	2 692 288,50 €	63	0	0
75	Autres produits de gestion courante	164 537,19 €	63	0	0
76	Produits Financiers	13,88 €	63	0	0
77	Produits exceptionnels	15 930,39 €	63	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				

Résultat (€)	De l'exercice	Résultat reporté	Résultat cumulé
Dépenses	11 020 129,25 €		
Recettes	12 496 482,74 €	5 254 146,10 €	6 730 499,59 €
Solde d'exécution	1 476 353,49 €		

### Section d'investissement

Présentée au niveau de l'opération, telle que dans l'annexe 2, la section d'investissement présente un résultat de :

	Dépenses	Recettes	Pour	Contre	Abstention
Opérations équipement	1 620 428,62 €	451 920,15 €	63	0	0
Opérations financières	405 129,93 €	928 445,75 €	63	0	0
Opérations non Individualisées	154 367,56 €	1 654,95 €	63	0	0
Opérations ordre					
Opération pour compte de tiers		5 143,28 €	63	0	0
Opération patrimoniales		546 000,99 €	63	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 179 926,11 €</b>	<b>1 933 165,12 €</b>	xxx	xxx	xxx
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	246 760,99 €		xxx	xxx	xxx
Résultat reporté		<b>979 362,97 €</b>	xxx	xxx	xxx
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>732 601,98 €</b>	xxx	xxx	xxx
Restes à Réaliser	418 790,24 €		63	0	0
Solde d'exécution	313 811,74 €		63	0	0

#### **RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE HORS RESTES A REALISER :**

Section fonctionnement      **6 730 499,59 €**  
Section investissement      **732 601,98 €**

**Excédent global de clôture /Fonds de roulement de fin d'exercice : 7 463 101,57 €**

**Pour rappel le fonds de roulement du début de l'exercice 2021 : 6 956 501,10 €**

Le Conseil,

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

**ARRETE** les résultats définitifs tels qu'ils viennent d'être résumés ;

**DECIDE** d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 au budget primitif pour 2022, ainsi qu'il suit :

- **732 601,98 € du résultat d'investissement** sont reportés en recettes d'investissement (excédent au 001)

- **6 730 499,59 € du résultat de fonctionnement** sont affectés comme suit :
  - o **6 730 499,59 €** sont affectés à la **section de fonctionnement** en report à nouveau (excédent au 002)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Le Président



**Frans DESMEDT**

Acte publié ou notifié le 30 mars 2022